



Ce qu'en pense nos élus !



Robert Boitelle
Président du Pôle
Territoire et Société



Dominique Masson
Président
de la Mission Érosion



Alain Foucon
Président de la MUAD

Voilà un mandat qui se termine et l'occasion de faire un bilan des actions menées au service Aménagement Rural. Que de changements en 6 ans ! Ces mutations s'observent à différents niveaux dans le réseau des Chambres d'agriculture, de l'APCA à l'échelon départemental. Cette dynamique révèle à nouveau tout le rôle que peut jouer le secteur agricole pour répondre aux attentes et aux enjeux à l'échelle des territoires axonais.

Les sujets traités par les services de la Chambre d'agriculture sont vastes et transversaux : l'alimentation, l'emploi, la formation, l'énergie, les paysages, la biodiversité, la ressource en eau, la construction durable à partir de la paille...

Lors du premier petit déjeuner des territoires, nous avons pu mesurer à quel point les attentes de nos partenaires sont nombreuses et précises.

La volonté de bien faire nous a animé et mobilisé durant ces dernières années et bien entendu nous souhaitons que ce travail soit visible et à la hauteur des exigences de tous.

La construction en paille ? Oui mais axonaise !

Dans un contexte d'innovation et de recherche de valeur ajoutée dans le secteur agricole, des opportunités dans le bâtiment fleurissent...

D'un côté, le secteur de la construction et de la rénovation est confronté à des enjeux de durabilité dans la conception de bâtiments énergétiquement performants et dans la recherche de matériaux plus durables.

De l'autre côté, la paille de céréales offre une alternative biosourcée aux matériaux de la construction avec des règles professionnelles et des formations d'ores et déjà en place.

Afin de lier l'offre et la demande, les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) travaillent de concert avec les services de l'Etat afin de structurer une filière territorialisée qui mobilise au mieux les acteurs économiques du département.

Quelles priorités pour le développement d'une filière biosourcée dans l'Aisne ?

- Répondre aux enjeux d'efficacité énergétique et de durabilité des bâtiments du territoire.
- Conforter et diversifier la valorisation de coproduits agricoles.
- Diversifier et compléter les sources de revenu des exploitations agricoles.
- Structurer l'offre de produits biosourcés et l'expertise des acteurs de la filière afin de répondre présent sur le marché de la construction.
- Développer les activités économiques de l'Aisne.
- Développer de l'emploi.



Contact :

Coralie Di Bartolomeo

Le Zéro Phyto en ville ? Oui mais comment ?

La Loi Labbé modifiée par l'article 68 de la LTE et la loi Pothier interdisent, à partir du 1^{er} janvier 2017, aux personnes publiques d'utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public.

Comment les collectivités peuvent-elles agir pour appliquer cette nouvelle obligation ?

La Chambre d'agriculture de l'Aisne propose aux collectivités de réaliser un Plan de Gestion Différenciée (PGD) de chacun des espaces entretenus par ses agents. C'est une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de conseillers au service des communes, mêlant ainsi diverses compétences pour définir la stratégie d'entretien et d'aménagement des espaces

publics.

La Gestion Différenciée des espaces verts permet de classer chaque espace en fonction des usages, des caractéristiques des sites et de définir ainsi les techniques d'entretien les plus adaptées aux attentes locales. Le tout s'effectue dans une approche économique et environnementale.

Ce Plan de Gestion Différenciée constitue un outil permettant d'optimiser la gestion des espaces en prenant en compte les besoins et les moyens (matériels et humains) propres à chaque commune.

Proposer des alternatives aux produits phyto...

Parmi les alternatives envisageables, la Chambre d'agriculture mobilise plusieurs leviers de lutte contre la végétation non désirée :

- les techniques préventives pour limiter l'apparition de la végétation,
- les techniques curatives pour nettoyer les espaces verts, et imperméabilisés,
- les techniques d'intégration de la végétation dans certains espaces.

Le tout nécessite un minimum de communication auprès des habitants pour une meilleure compréhension de la démarche et de cet enjeu.

Quelles subventions ?

Les Collectivités peuvent faire appel à l'Agence de l'Eau et à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la réalisation de l'étude / de l'audit, ainsi que pour l'acquisition de matériel.

Ils nous font confiance pour l'étude Zéro Phyto... :



Contacts :

Stéphanie Cointe
Coralie Di Bartolomeo

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

La Chambre d'agriculture déploie la marque TERRALTO

Une gamme de services spécialement conçue pour répondre aux besoins et aux enjeux de votre territoire.

Les experts de la Chambre d'agriculture proposent des conseils, études et diagnostics... des solutions globales et sur-mesure pour la réussite de vos projets. Ils peuvent accompagner votre réflexion et votre action sur de nombreux thèmes comme la gestion durable de l'eau, la valorisation des produits locaux, l'économie circulaire, la transition énergétique, l'aménagement de l'espace, la maîtrise des coulées de boues, etc.

Travaillons ensemble pour faire vivre vos projets...

Guide téléchargeable sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Aisne :
<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/> / rubrique publications



Contact :

Stéphanie Cointe

Analyser les boues de station d'épuration à quoi ça sert ?



Chaque année, la Mission d'Utilisation Agricole des Déchets réalise une trentaine d'analyses complètes de boues produites par les stations d'épuration qui épandent sur les terres agricoles de l'Aisne.

Les prélèvements et analyses sont effectués par un laboratoire et les mesures contrôlées sont les éléments traces métalliques (cuivre, plomb, zinc...), les composés traces organiques (PCB...), le pH et le taux de matières organiques présent. Ces analyses viennent compléter l'auto-surveillance réalisée par les producteurs de boues (communes, communauté de communes...) et permettent de vérifier en toute neutralité la qualité ainsi que la conformité des boues épandues en regard de la réglementation avant que les épandages d'été n'aient lieu.

La Mission d'Utilisation Agricole des Déchets réalise une interprétation agronomique des résultats des analyses de boues et transmet ce document aux utilisateurs concernés, aux bureaux d'études chargés du suivi agronomique, aux collectivités (communes, communautés de communes,...) et aux exploitants des stations d'épuration (Lyonnaise des Eaux, VEOLIA, NOREADE, SAUR France,...).

Ce cadre participe, depuis plusieurs années, à l'attente de bons résultats pour les principales stations qui épandent sur l'Aisne.

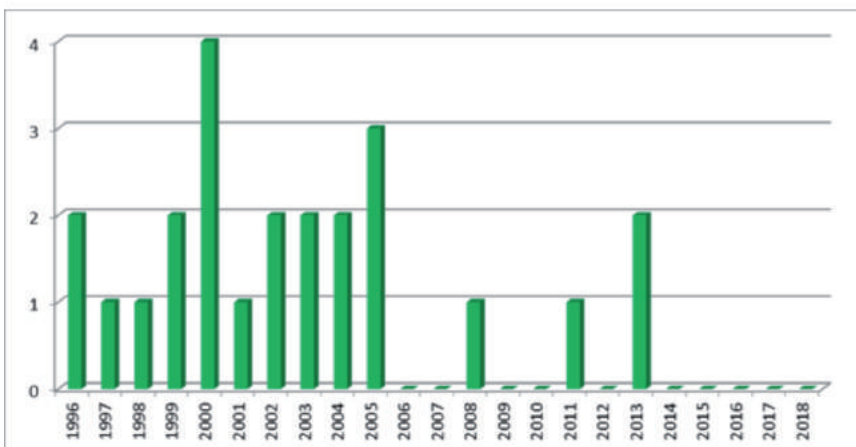
Cette démarche sécurise la production de boue et fiabilise la filière d'épandages qui, a bien des égards, est profitable pour les collectivités et les agriculteurs..

Une réflexion sur la participation financière des producteurs de boues à la campagne d'analyses est en cours afin de pérenniser celle-ci et de permettre un contrôle annuel et indépendant des boues épandues dans les champs.

Contact :

Margotte Duthilleul Leroy

Nombre d'analyses de boues urbaines non-conformes depuis 1996



Le Petit déjeuner des Territoires

A l'invitation de M. Olivier DAUGER, Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne et M. Robert BOITELLE, Secrétaire Général, de nombreux élus et responsables de collectivités locales ont répondu présents au Petit Déjeuner des Territoires organisé par la Chambre d'agriculture de l'Aisne, le vendredi 20 avril 2018.

1^{ère} édition de l'évènement dans l'Aisne...

Autour d'un petit déjeuner composé exclusivement de produits locaux, les intervenants et les collectivités ont pu échanger sur deux grands thèmes choisis :

- l'eau : actions menées sur les cours d'eau et les nappes,
- le développement territorial : connaissance d'un territoire, de ses besoins alimentaires et l'implication dans l'émergence de projets.

L'édition 2019 est en préparation...



Contact :

Stéphanie Cointe

Salon des maires de l'Aisne

Le salon des Maires s'est tenu au Forum de Chauny, le 19 octobre 2018. Pour les élus des 805 communes du département, c'est l'occasion de rencontrer les partenaires du développement local mais aussi l'opportunité de faire le point sur les sujets qui font l'actualité des territoires.

Organisé en stands multiples et variés, ce salon offre aux élus locaux la possibilité de trouver des réponses concrètes aux nom-

breuses interrogations qu'ils se posent. Aisne Avenir, qui regroupe les trois Chambres consulaires, était bien entendu présente à cette journée. Les élus des Chambres consulaires, MM. Robert Boitelle (Agriculture), Luc Potterie (Métiers & Artisanat) et Olivier Jacob (Commerce & industrie) ont accueilli M. le Préfet pour témoigner, une fois de plus, du rôle qu'Aisne Avenir joue en faveur du développement des territoires de l'Aisne. Sollicités tout au long de cette journée, les conseillers des Chambres consulaires ont pu valoriser les actions menées auprès des Collectivités locales, notamment en matière d'aménagement du territoire et du développement économique.

Le salon a été marqué par la présence de M. Gérard Darmanin, Ministre de l'Action



et des Comptes Publics, qui est intervenu pour présenter les réformes à venir notamment en matière de fiscalité locale. Le programme du salon, organisé par l'association des maires de l'Aisne, comprenait également plusieurs débats participatifs sur le prélèvement à la source, les rapports communes / architecte des Bâtiements de France et le plan d'action du Département en faveur de la téléphonie mobile.

Contact :
Oriane Czerniak

ACTU EN BREF

PRESTATIONS

- Convention de partenariat «**Droit des sols et instruction en matière d'urbanisme**» auprès des Collectivités compétentes
- Densifier les espaces urbanisés : «**Etude de reconversion agricole de friches industrielles et urbaines**»
- Couvrir les besoins en eau : «**Accompagnement individuel des études de forages d'irrigation**»
- Honorer une exigence réglementaire pour un projet d'aménagement : «**Etudes ERC agricole**»

EVENEMENTS

- Rencontre Matériaux biosourcés (janvier-février 2019)
- Arrêt du projet du SRADDET par le Conseil Régional des Hauts-de-France les 13 et 14 décembre 2018. Nul doute, il impactera l'aménagement des territoires

PROJETS EN COURS

- Lancement d'un schéma directeur d'irrigation
- Mise en place d'un outil départemental de compensation collective agricole applicable aux projets impactant les terres agricoles à partir du principe ERC

Champs d'actions - Spécial Aménagement Rural
Février 2019

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Olivier DAUGER

Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Camille NIAY

03 23 22 50 66 - camille.niay@ma02.org

Conception - Impression :

SETA - MA PROM - 03 23 22 50 28

Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,



PÔLE TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ

Service Aménagement Rural

Tél. 03 23 22 50 75

par@ma02.org

BON À SAVOIR

PRom@g : l'essentiel sur les matières organiques dans votre boîte mail

La revue «A tout boue de champ» s'associe avec le Bulletin info Satege et se digitalise pour devenir PRom@g. Plus proche de vous, plus réactif, ce nouveau magazine rédigé par les services des SATEGE et de la MUAD vous délivre toutes les informations indispensables sur la gestion des matières organiques. Trois fois par an, Prom@g vous propose un tour d'horizon complet des dernières actualités à ne pas rater en région Hauts-de-France : références techniques et réglementaires, témoignages, agenda, documentation... PRom@g est votre partenaire pour une gestion durable des effluents et de la fertilisation organique en région.

Un printemps 2018 très érosif

Du fait d'orages successifs sur des cultures encore peu développées, de nombreuses coulées de boue ont été observées cet été 2018 sur les territoires axonais. La Mission Erosion s'est mobilisée pour apporter une 1^{ère} réponse à toute personne la sollicitant - agriculteurs, collectivité, riverains - et identifier les causes et les mesures pouvant être mises en place pour limiter ces phénomènes.

Co-fondateurs de la Mission Erosion, le Conseil Départemental de l'Aisne et la Chambre d'agriculture se sont réunis à l'automne pour dresser un bilan des actions menées depuis sa création. Les interventions de 2018 ont bien entendu focalisé l'attention.

Colloque RUIS'SOL : actions et innovations dans la lutte contre l'érosion

Le colloque RUIS'SOL organisé le 2 octobre 2018 par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France a rassemblé plus de 200 participants sur les questions de maîtrise des ruissellements et de l'érosion. Cet événement s'est tenu autour de témoignages de collectivités, d'animateurs de bassin versant, d'agriculteurs et de scientifiques. L'idée était de présenter l'expertise existante en Hauts-de-France, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de projets d'aménagements mais aussi les innovations qui demain pourront faciliter les projets et l'intégration du risque érosion dans la gestion quotidienne des parcelles.